

des revenus ou des bénéfices d'impôt⁽¹⁾
(Article 112 du code des droits et procédures fiscaux)

Attestation demandée⁽²⁾ :

- ☐ attestation de régularisation de la situation fiscale
- ☐ attestation d'exonération des revenus ou des bénéfices d'impôt

Motif de la demande de l'attestation ⁽²⁾ :

- ☐ Changement de résidence ☐ Rapatriement d'effets personnels ou de matériels
- ☐ Transfert des revenus ou bénéfices soumis à l'impôt
- ☐ Transfert des revenus soumis à une retenue à la source libératoire d'impôt
- ☐ Transfert des revenus ou bénéfices exonérés d'impôt

Identification du demandeur :

- Nom et prénom ou raison sociale :

- Nationalité :

- Pièce d'identité ⁽²⁾ : ☐ carte d'identité nationale ☐ matricule fiscal ☐ Passeport ☐ carte de séjour

Son numéro :

--	--	--	--	--	--	--	--

- Adresse :

.....	Code postal				
-------	-------------	--	--	--	--

- Pays où est situé le siège de l'entreprise pour les établissements stables en Tunisie

Identification de l'activité :

- Nature:

- Adresse :

..... Code postal

--	--	--	--

Revenus ou bénéfices objet du transfert :

- Catégorie :

- Montant (en toutes lettres et en chiffre avec mention de la devise) :

- Bénéficiaire et pays de résidence⁽³⁾

A le / /

Signature et cachet

⁽¹⁾ Cette demande est accompagnée des pièces visées à son verso

(2) Mettre une croix (X) dans la case correspondante

(3) Pour les établissements de crédit et les débiteurs de pensions ou de rentes viagères et dans le cas de multiplicité de bénéficiaires, ces derniers doivent faire l'objet d'un état détaillé

Les pièces jointes à la demande :

- une copie de chacune des quittances de dépôt des déclarations et de paiement des taxes et droits,
- une copie de l'attestation de retenue à la source libératoire le cas échéant.

Les salariés doivent en outre fournir :

- une fiche d'identification fournie par l'administration,
- une copie du contrat de location du lieu de résidence dûment enregistré à la recette des finances ou tout document indiquant le lieu de résidence en Tunisie,
- une copie de la carte de séjour,
- une copie du visa d'un contrat de travail ou une attestation de non soumission au visa d'un contrat de travail délivrée par les services du ministère chargé de l'emploi.

Les établissements de crédit débiteurs d'intérêts ou de revenus de capitaux mobiliers au profit de non résidents et non établis ainsi que les débiteurs de pensions et de rentes viagères au profit de non résidents doivent en outre fournir un état détaillé comportant notamment :

- l'identité des bénéficiaires des montants objet du transfert et l'Etat de leur résidence,
- le montant total brut des montants objet du transfert,
- le taux et le montant de la retenue à la source opérée,
- le montant total net des montants objet du transfert.

Fiche d'identification^(*)

(Article 112 du code des droits et procédures fiscaux)

Identification du salarié :

- Nom et prénom :
- Situation familiale
- Lieu de résidence : Code postal

--	--	--	--
- Pays de résidence originale :
- Profession :
- Période de l'exercice de l'activité en Tunisie : de à

Identification de l'employeur :

- Nom et prénom ou raison sociale :
- Nature de l'activité :
- Adresse : Code postal

--	--	--	--
- Titulaire : - Matricule fiscal

--	--	--	--	--	--
- Carte d'identité nationale

--	--	--	--	--	--	--	--

Montant des traitements, salaires, primes et valeur des avantages en nature perçus :

Année	Montant (en dinar tunisien)	
	en Tunisie	à l'étranger

Je soussigné(é) certifié(é) exactes et sincères les mentions portées à la présente fiche qui m'exposent en cas de non sincérité aux sanctions prévues par la législation en vigueur

La présente fiche est délivrée à la demande de l'intéressé pour valoir ce que de droit

A le/...../.....

L'employeur

Signature et cachet

^(*) Cette fiche est remplie par l'employeur